

## Compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2021 à 19h00 Salle du Conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole au Secrétaire de séance qui fait approuver le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 16 décembre 2020 à l'unanimité.

Nombre de membres : **23**

En exercice : **23**

Nombre de présents : **22**

Nombre de votants : **23**

Date de convocation : **20 janvier 2021**

**Présents** : Guy VERNEY, Camille CARREL, Ghislaine CROIBIER-MUSCAT, Georges GOFFMAN, Estelle THEBAULT, Sebastiano VACCARELLA, Aurélie CHASLES-FAYOLLE, Agnès FIAT, Jean-Luc RAVIOLA, Elise CONSTANT-MARMILLON, Jean-Luc GIRAUD, Jean DIET, Jean-François PICCA, Renée JOUVENCEL, Laurent BRILLAUD, Fabienne CHAIX, Mélanie FACON, Ludovic CAPELLI, Yvette MOYET, Bruno AYMOZ, Olivier HUGONNARD, Serge GALMARD.

**Absents représentés** : Anita FUZEAU représentée par Agnès FIAT.

**Secrétaire de séance** : Aurélie CHASLES-FAYOLLE (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Heure de début de séance : 19h00**

**Ordre du jour :**

### AFFAIRES GENERALES

**2021 - 001** Rendu Acte des décisions prises par Monsieur le Maire entre le 10/12/20 et le 20/01/21 en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 23/05/20.

### URBANISME / AMENAGEMENT / TRANSPORTS / MOBILITE / GESTION DE L'EAU

#### URBANISME / AMENAGEMENT

**2021 - 002** PLU / Commune déléguée de Mont-de-Lans (commune nouvelle des Deux Alpes) / Avis sur la modification simplifiée n°3.

## FINANCES / RESSOURCES HUMAINES / MARCHES PUBLICS

### FINANCES

**2021 - 003** Budget Ville / Autorisation engagement dépenses d'investissement / Exercice 2021 / Délibération rectificative.

### RESSOURCES HUMAINES

**2021 - 004** Emploi / Modification tableau effectifs / Suppression de postes.

**2021 - 005** Emploi / Modification tableau effectifs / Création de postes.

## QUESTIONS DIVERSES

**2021 - 001 : AFFAIRES GENERALES / Rendu Acte des décisions prises par Monsieur le Maire entre le 10 décembre 2020 et le 20 janvier 2021 en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 23 mai 2020.**

Conformément à l'article L2122-23 du code général des Collectivités Territoriales, je vous rends acte des décisions prises en application de la délégation de signature accordée au Maire par délibération n° 2020-019 du 23 mai 2020 :

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

- Mandat de Gestion Locative des biens immobiliers communaux à FONCIA Alpes Dauphiné le 10 décembre 2020.
- Convention commerciale entre le SIEPAVEO et la Commune du Bourg d'Oisans relative aux conditions d'attribution des forfaits de remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2020/2021 et été 2021 le 12 janvier 2021.
- Marchés Publics : Salle polyvalente au 1<sup>er</sup> étage du Foyer Municipal

Entreprises attributaires :

- ESI OISANS (*2 allée du pin de Saint Claire – 38130 ECHIROLLES*) le 14 janvier 2021 :
  - LOT 1 : Gros œuvre pour un montant de 27 815,60 euros HT
  - LOT 2 : Menuiseries pour un montant de 74 334,00 euros HT
  - LOT 4 : Plomberie chauffage vmc pour un montant de 17 980,00 euros HT
  - LOT 5 : cloisons doublage peinture pour un montant de 56 283,00 euros HT
  - LOT 6 : carrelage faïence pour un montant de 4 183,00 euros HT
- CFA DIVISION DE NSA (*14 rue Leconte de Lisle - 38030 GRENOBLE CEDEX 2*) le 14 janvier 2021 :
  - LOT 7 : Ascenseur pour un montant de 20 900,00 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la communication de ces informations.

**2021 - 002 : URBANISME / AMENAGEMENT - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Mont-de-Lans (commune nouvelle des Deux Alpes) - Avis sur la modification simplifiée n°3.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Georges GOFFMAN, 3ème adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement.

**VU** l'article L.153-37 du Code de l'Urbanisme soumettant le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme pour avis aux personnes publiques associées et notamment aux communes limitrophes ;

**VU** l'arrêté n°2020-180 du 18 novembre 2020 portant engagement de la procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mont de Lans ;

**CONSIDERANT** le courrier de la Commune de Mont de Lans en date du 14 décembre 2020 adressé à la Commune du Bourg d'Oisans et reçu le 15 décembre 2020 la sollicitant pour émettre un avis sur le projet de la modification simplifiée n°3 du PLU ;

**CONSIDERANT** que cet avis doit parvenir à la Commune de Mont de Lans au plus tard le 8 février 2021 sur la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 de la Commune déléguée de Mont de Lans, commune nouvelle des Deux Alpes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**EMET** un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mont de Lans.

**2021 - 003 : FINANCES / Budget Ville - Autorisation donnée à M le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020. Délibération rectificative.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Estelle THEBAULT, 4ème adjointe en charge des Finances.

**VU** la délibération 2020-097 relative à l'autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 ;

**CONSIDERANT** la présence de quelques erreurs de rédaction dans la délibération 2020-097 qu'il convient de corriger ;

**VU** le montant et l'affectation des crédits proposés comme suit :

| CHAPITRE                                 | COMPTE   | CREDITS<br>OUVERTS EN<br>2020 | AUTORISATION<br>CREDITS<br>2021 |
|--|--|-------------------------------|---------------------------------|
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 10226 - Taxe d'aménagement   | 10 000                        | 2 500                           |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées       | 165 - Dépôts et cautionnements reçus   | 5 000                         | 1 200                           |
| 20 - Immobilisations incorporelles       | 202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre         | 100 000                       | 25 000                          |
| 20 - Immobilisations incorporelles       | 2031 - Frais d'études  | 4 200                         | 1 000                           |
| 20 - Immobilisations incorporelles       | 2051 - Concessions et droits similaires                                      | 13 400                        | 3 300                           |
| 204 - Subventions d'équipement versées   | 20422 - Subvention privés  | 24 280                        | 6 000                           |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 2111 - Terrains nus  | 11 800                        | 2 900                           |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 2112 - Terrains de voirie  | 20 144                        | 5 000                           |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 2128 - Autres agencements et aménagements de terrains                        | 29 300                        | 7 300                           |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 21311 - Hôtel de ville   | 45 858                        | 11 400                          |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 21312 - Bâtiments scolaires  | 2 609 796                     | 50 000                          |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 21316 - Équipements du cimetière   | 341 700                       | 20 000                          |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 21318 - Autres bâtiments publics   | 139 110                       | 34 000                          |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 2132 - Immeubles de rapport  | 685 420                       | 8 000                           |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions  | 121 563                       | 20 000                          |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 2138 - Autres constructions  | 243 874                       | 20 000                          |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 2151 - Réseaux de voirie   | 1 895 536                     | 100 000                         |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 2152 - Installations de voirie   | 10 000                        | 2 500                           |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 21534 - Réseaux d'électrification  | 98 718                        | 10 000                          |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 21538 - Autres réseaux   | 29 759                        | 1 100                           |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile          | 7 400                         | 1 800                           |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 21571 - Matériel roulant - Voirie  | 81 603                        | 20 400                          |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 21578 - Autre matériel et outillage de voirie                                | 194 000                       | 40 000                          |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques                | 24 700                        | 6 000                           |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique                           | 64 506                        | 10 000                          |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 2184 - Mobilier  | 131 837                       | 10 000                          |
| 21 - Immobilisations corporelles         | 2188 - Autres immobilisations corporelles                                    | 109 179                       | 10 000                          |
| 23 - Immobilisations en cours            | 2315 - Installations, matériel et outillage techniques                       | 400 001                       | 20 000                          |
| 23 - Immobilisations en cours            | 238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles | 100 000                       | 25 000                          |
| OPERATION 101                            | 202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre         | 38 104.52                     | 9 500                           |
| OPERATION 117                            | 2318 - Autres immobilisations corporelles                                    | 620 226.42                    | 190 500                         |
|  |  |                               |                                 |
|  |  | 8 229 014.94                  | 674 400                         |

**CONSIDERANT** la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires en section d'investissement pour assurer la continuité du fonctionnement services ;

Madame Estelle THEBAULT propose au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture des crédits budgétaires 2021 comme précisé dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DECIDE** l'ouverture des crédits budgétaires 2021 comme précisé dans le tableau ci-dessus.

**PRECISE** que les crédits seront repris au budget primitif de la Commune.

**DONNE** toute délégation utile à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

## **2021 - 004 : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs – Suppression de postes.**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Estelle THEBAULT, adjointe aux Ressources Humaines.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU** le tableau des emplois ;
- VU** l'avis du comité technique paritaire en date du 17 novembre 2020 ;

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, suite aux avancements de grade, changements de quotité de temps de travail, Madame Estelle THEBAULT propose à l'assemblée les modifications suivantes du tableau des effectifs à compter du 1er février 2021 :

Suppression d'emplois permanents en catégorie C :

- 1 poste d'adjoint administratif : 35h00
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe : 35h00
- 2 postes d'adjoint technique : 31h30 et 31h00
- 2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe : 35h00 et 31h00
- 2 postes d'adjoint technique principal 1ere classe : 32h15 et 28h00
- 3 postes d'atsem Principal 1ere classe : 35h00, 26h25 et 21h27
- 1 poste d'adjoint d'animation : 26h00

Suppression d'emploi permanent en catégorie B :

- 1 poste de technicien : 35h00

Suppression d'emploi permanent en catégorie A :

- 1 poste d'ingénieur : 35h00

Après avoir entendu Madame Estelle THEBAULT dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**DECIDE** à compter du 1er février 2021

- De supprimer 12 postes permanents en catégorie C :
  - 1 poste d'adjoint administratif : 35h00
  - 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe : 35h00
  - 2 postes d'adjoint technique : 31h30 et 31h00
  - 2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe : 35h00 et 31h00
  - 2 postes d'adjoint technique principal 1ere classe : 32h15 et 28h00
  - 3 postes d'atsem Principal 1ere classe : 35h00, 26h25 et 21h27
  - 1 poste d'adjoint d'animation : 26h00
- De supprimer 1 poste en catégorie B :
  - 1 poste de technicien : 35h00
- De supprimer 1 poste en catégorie A :
  - 1 poste d'ingénieur : 35h00

**PRECISE** que le tableau des effectifs sera mis à jour afin de prendre en compte ces modifications.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

## **2021 - 005 : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs – Création de postes.**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Estelle THEBAULT, adjointe aux Ressources Humaines.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU** le tableau des emplois ;

Dans le cadre de la promotion interne, Madame Estelle THEBAULT propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent en catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :

- Agent de Maîtrise à temps complet

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECIDE** de créer 1 emploi permanent de catégorie C d' Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**PRECISE** que le tableau des effectifs sera mis à jour afin de prendre en compte cette modification.

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

**La séance a été levée à 20h27.**

Le Maire

Guy VERNEY